

Dangers aigus pour le milieu aquatique	Catégorie 2
Dangers à long terme pour le milieu aquatique	Catégorie 2

Éléments d'Étiquetage

Symbole de Danger:



Mot Indicateur: Danger

Mention de Danger: Aérosol extrêmement inflammable.
Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Conseil de Prudence

Prévention: Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles, des flammes nues, des surfaces chaudes. Ne pas fumer. Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'inflammabilité. Ne pas perforer ni brûler, même après usage. Éviter le rejet dans l'environnement.

Intervention: Recueillir le produit répandu.

Entreposage: Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.

Élimination: Éliminer le contenu/contenant dans une installation appropriée de traitement et d'élimination conformément aux lois et règlements applicables, ainsi qu'en fonction des caractéristiques du produit au moment de l'élimination.

Autres dangers qui ne se traduisent pas par une classification SGH: Aucune.

3. Composition/information sur les ingrédients

Mélanges

Identité Chimique	Nom commun et synonymes	Numéro CAS	Contenu en pourcentage (%)*
Propane, 2-methyl-		75-28-5	10 - 30%
Distillates (petroleum), hydrotreated light		64742-47-8	5 - 10%
Propane		74-98-6	1 - 5%
1,3-Benzodioxole, 5-[[2-(2-butoxyethoxy)ethoxy]methyl]-6-propyl-		51-03-6	3.5 - 4.5%
Pyrethrins		8003-34-7	0.1 - 1%
Morpholine		110-91-8	0 - 0.1%
Ethanol, 2-methoxy-		109-86-4	0 - 0.1%
1,2-Ethanediamine		107-15-3	0 - 0.1%
Morpholine, 4-ethyl-		100-74-3	0 - 0.1%

* Toutes les concentrations sont exprimées en pourcentage pondéral sauf si le composant est un gaz. Les concentrations de gaz sont exprimées en pourcentage volumique.

4. Premiers soins

- Ingestion:** Rincer soigneusement la bouche.
- Inhalation:** Sortir au grand air.
- Contact Cutané:** Enlever les vêtements contaminés et laver soigneusement la peau à l'eau et au savon après l'achèvement du travail.
- Contact avec les yeux:** Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau.

Symptômes/effets les plus importants, aigus et différés

Symptômes: Données non disponibles.

Dangers: Données non disponibles.

Indication d'un besoin médical immédiat et traitement spécial requis

Traitement: Données non disponibles.

5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Risques d'Incendie Généraux: Utiliser de l'eau pulvérisée pour que les contenants exposés au feu restent frais. Combattre l'incendie à partir d'un endroit protégé. Éloigner les récipients de l'incendie si cela peut se faire sans risque.

Agents extincteurs appropriés (et inappropriés)

Moyen d'extinction approprié: Choisir le moyen d'extinction de l'incendie en tenant compte d'autres produits chimiques éventuels.

Méthodes d'extinction inappropriées: En cas d'incendie ne pas appliquer un jet d'eau étant donné qu'il élargira le feu.

Dangers spécifiques provenant de la substance chimique: Les vapeurs peuvent se diffuser jusqu'à une source d'inflammation éloignée puis provoquer un retour de flamme.

Équipement de protection spécial et précautions pour les pompiers

Procédures de lutte contre l'incendie: Données non disponibles.

Équipement de protection spécial pour les pompiers: Les pompiers doivent porter un équipement de protection standard, notamment vêtement ignifuge, casque à masque facial, gants, bottes en caoutchouc et, dans les espaces clos, un appareil respiratoire autonome.

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions personnelles, équipement de protection et procédures d'urgence: Aérer les espaces fermés avant d'y entrer. ÉLIMINER toutes les sources d'inflammation (pas de cigarettes, de torches, d'étincelles ou de flammes dans le voisinage immédiat). Tenir le dos contre le vent.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage: Stopper l'écoulement de la substance si cela peut se faire sans risque. Utiliser du sable ou un autre absorbant inerte pour absorber le produit.

Procédures de notification: ÉLIMINER toutes les sources d'inflammation (pas de cigarettes, de torches, d'étincelles ou de flammes dans le voisinage immédiat). Bloquer la fuite si cela peut se faire sans risque.

Mesures de Précautions Environnementales: Éviter le rejet dans l'environnement. Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger.

7. Manutention et stockage

Précautions pour une manipulation sécuritaire:	Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles, des flammes nues, des surfaces chaudes. Ne pas fumer. Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'inflammabilité. Récipient sous pression: ne pas perforer ni brûler, même après usage.
Conditions pour un entreposage sûr, y compris toute incompatibilité:	Récipient sous pression : à protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C. Ne pas percer ou brûler même après usage. Aérosol Niveau 1

8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Paramètres de Contrôle

Limites d'Exposition Professionnelle

Identité Chimique	Type	Valeurs Limites d'Exposition	Source
Propane, 2-methyl-	STEL	1,000 ppm	Canada. Ontario VLE's. (Contrôle de l'exposition aux agents biologiques ou chimiques) (08 2017)
Propane, 2-methyl-	8 HR ACL	1,000 ppm	Canada. OEL de la Saskatchewan (Règlement sur la santé et la sécurité au travail, 1996, tableau 21) (05 2009)
	15 MIN ACL	1,250 ppm	Canada. OEL de la Saskatchewan (Règlement sur la santé et la sécurité au travail, 1996, tableau 21) (05 2009)
Propane, 2-methyl-	STEL	1,000 ppm	Canada. SEP de Manitoba (Règlement 217/2006, Loi sur la sécurité et l'hygiène du travail) (03 2018)
Propane, 2-methyl-	STEL	1,000 ppm	US. ACGIH Threshold Limit Values (03 2018)
Distillates (petroleum), hydrotreated light - Vapeur. - exprimé en hydrocarbures totaux	8 HR ACL	200 mg/m ³	Canada. OEL de la Saskatchewan (Règlement sur la santé et la sécurité au travail, 1996, tableau 21) (05 2009)
	15 MIN ACL	250 mg/m ³	Canada. OEL de la Saskatchewan (Règlement sur la santé et la sécurité au travail, 1996, tableau 21) (05 2009)

Distillates (petroleum), hydrotreated light	TWA	525 mg/m3	Canada. Ontario VLE's. (Contrôle de l'exposition aux agents biologiques ou chimiques) (12 2007)
Distillates (petroleum), hydrotreated light - Non-aérosol. - exprimé en vapeurs d'hydrocarbures totales	TWA	200 mg/m3	Canada. Colombie-Britannique VLE's. (Valeurs limite d'exposition pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, et ses modifications. (07 2007)
Distillates (petroleum), hydrotreated light - Vapeur. - exprimé en vapeurs d'hydrocarbures totales	TWA	200 mg/m3	Canada. Alberta VLE's. (Loi sur la santé et sécurité au travail, Règlement sur les risques chimiques, Règ. 398/88, Ch. 1) (07 2009)
Distillates (petroleum), hydrotreated light - Non-aérosol. - exprimé en vapeurs d'hydrocarbures totales	TWA	200 mg/m3	Canada. SEP de Manitoba (Règlement 217/2006, Loi sur la sécurité et l'hygiène du travail) (03 2011)
Distillates (petroleum), hydrotreated light - Non-aérosol. - exprimé en vapeurs d'hydrocarbures totales	TWA	200 mg/m3	Canada. Ontario VLE's. (Contrôle de l'exposition aux agents biologiques ou chimiques) (11 2010)
	TWA	200 mg/m3	Canada. SEP de Manitoba (Règlement 217/2006, Loi sur la sécurité et l'hygiène du travail) (03 2011)
	TWA	200 mg/m3	Canada. Ontario VLE's. (Contrôle de l'exposition aux agents biologiques ou chimiques) (11 2010)
Distillates (petroleum), hydrotreated light - Non-aérosol. - exprimé en vapeurs d'hydrocarbures totales	TWA	200 mg/m3	US. ACGIH Threshold Limit Values (2008)
	TWA	200 mg/m3	US. ACGIH Threshold Limit Values (2008)
Propane	TWA	1,000 ppm	Canada. Alberta VLE's. (Loi sur la santé et sécurité au travail, Règlement sur les risques chimiques, Règ. 398/88, Ch. 1) (07 2009)
Propane	8 HR ACL	1,000 ppm	Canada. OEL de la Saskatchewan (Règlement sur la santé et la sécurité au travail, 1996, tableau 21) (05 2009)
Propane	TWA	1,000 ppm 1,800 mg/m3	Canada. VLEs du Québec, (Ministère du Travail. Règlement sur la qualité du milieu de travail) (12 2008)
Propane	TWA	1,000 ppm	Canada. Colombie-Britannique VLE's. (Valeurs limite d'exposition pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, et ses modifications. (07 2007)
	15 MIN ACL	1,250 ppm	Canada. OEL de la Saskatchewan (Règlement sur la santé et la sécurité au travail, 1996,

Version: 3.0

Date de la Révision: January-1-2021

			tableau 21) (05 2009)
Pyrethrins	TWA	5 mg/m3	Canada. Ontario VLE's. (Contrôle de l'exposition aux agents biologiques ou chimiques) (12 2007)
Pyrethrins	15 MIN ACL	10 mg/m3	Canada. OEL de la Saskatchewan (Règlement sur la santé et la sécurité au travail, 1996, tableau 21) (05 2009)
Pyrethrins	TWA	5 mg/m3	Canada. Alberta VLE's. (Loi sur la santé et sécurité au travail, Règlement sur les risques chimiques, Règ. 398/88, Ch. 1) (10 2006)
Pyrethrins	TWA	5 mg/m3	Canada. Colombie-Britannique VLE's. (Valeurs limite d'exposition pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, et ses modifications. (07 2007)
Pyrethrins	TWA	5 mg/m3	Canada. VLEs du Québec, (Ministère du Travail. Règlement sur la qualité du milieu de travail) (09 2017)
	8 HR ACL	5 mg/m3	Canada. OEL de la Saskatchewan (Règlement sur la santé et la sécurité au travail, 1996, tableau 21) (05 2009)
Pyrethrins	TWA	5 mg/m3	Canada. SEP de Manitoba (Règlement 217/2006, Loi sur la sécurité et l'hygiène du travail) (03 2011)
Pyrethrins	TWA	5 mg/m3	US. ACGIH Threshold Limit Values (2008)
Morpholine	TWA	20 ppm	Canada. Colombie-Britannique VLE's. (Valeurs limite d'exposition pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, et ses modifications. (07 2007)
Morpholine	TWA	20 ppm	Canada. Ontario VLE's. (Contrôle de l'exposition aux agents biologiques ou chimiques) (06 2015)
Morpholine	TWA	20 ppm 71 mg/m3	Canada. Alberta VLE's. (Loi sur la santé et sécurité au travail, Règlement sur les risques chimiques, Règ. 398/88, Ch. 1) (10 2006)
Morpholine	15 MIN ACL	30 ppm	Canada. OEL de la Saskatchewan (Règlement sur la santé et la sécurité au travail, 1996, tableau 21) (05 2009)
Morpholine	TWA	20 ppm 71 mg/m3	Canada. VLEs du Québec, (Ministère du Travail. Règlement sur la qualité du milieu de travail) (12 2008)
	8 HR ACL	20 ppm	Canada. OEL de la Saskatchewan (Règlement sur la santé et la sécurité au travail, 1996, tableau 21) (05 2009)

Version: 3.0

Date de la Révision: January-1-2021

Morpholine	TWA	20 ppm	Canada. SEP de Manitoba (Règlement 217/2006, Loi sur la sécurité et l'hygiène du travail) (03 2011)
Morpholine	TWA	20 ppm	US. ACGIH Threshold Limit Values (2008)
Ethanol, 2-methoxy-	TWA	0.1 ppm	Canada. Colombie-Britannique VLE's. (Valeurs limite d'exposition pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, et ses modifications. (07 2007)
Ethanol, 2-methoxy-	TWA	0.1 ppm 0.3 mg/m3	Canada. Alberta VLE's. (Loi sur la santé et sécurité au travail, Règlement sur les risques chimiques, Règ. 398/88, Ch. 1) (07 2009)
Ethanol, 2-methoxy-	8 HR ACL	5 ppm	Canada. OEL de la Saskatchewan (Règlement sur la santé et la sécurité au travail, 1996, tableau 21) (05 2009)
Ethanol, 2-methoxy-	TWA	0.1 ppm	Canada. SEP de Manitoba (Règlement 217/2006, Loi sur la sécurité et l'hygiène du travail) (03 2011)
Ethanol, 2-methoxy-	TWA	5 ppm 16 mg/m3	Canada. VLEs du Québec, (Ministère du Travail. Règlement sur la qualité du milieu de travail) (09 2017)
Ethanol, 2-methoxy-	TWA	0.1 ppm	Canada. Ontario VLE's. (Contrôle de l'exposition aux agents biologiques ou chimiques) (12 2007)
	15 MIN ACL	8 ppm	Canada. OEL de la Saskatchewan (Règlement sur la santé et la sécurité au travail, 1996, tableau 21) (05 2009)
Ethanol, 2-methoxy-	TWA	0.1 ppm	US. ACGIH Threshold Limit Values (2008)
1,2-Ethanediamine	TWA	10 ppm 25 mg/m3	Canada. Alberta VLE's. (Loi sur la santé et sécurité au travail, Règlement sur les risques chimiques, Règ. 398/88, Ch. 1) (10 2006)
1,2-Ethanediamine	TWA	10 ppm	Canada. Colombie-Britannique VLE's. (Valeurs limite d'exposition pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, et ses modifications. (07 2007)
1,2-Ethanediamine	15 MIN ACL	15 ppm	Canada. OEL de la Saskatchewan (Règlement sur la santé et la sécurité au travail, 1996, tableau 21) (05 2009)
1,2-Ethanediamine	TWA	10 ppm 25 mg/m3	Canada. VLEs du Québec, (Ministère du Travail. Règlement sur la qualité du milieu de travail) (09 2017)
	8 HR ACL	10 ppm	Canada. OEL de la Saskatchewan (Règlement sur la santé et la sécurité au travail, 1996, tableau 21) (05 2009)

1,2-Ethanediamine	TWA	10 ppm	Canada. SEP de Manitoba (Règlement 217/2006, Loi sur la sécurité et l'hygiène du travail) (03 2011)
1,2-Ethanediamine	TWA	10 ppm	Canada. Ontario VLE's. (Contrôle de l'exposition aux agents biologiques ou chimiques) (11 2010)
1,2-Ethanediamine	TWA	10 ppm	US. ACGIH Threshold Limit Values (2008)
Morpholine, 4-ethyl-	TWA	5 ppm 24 mg/m3	Canada. Alberta VLE's. (Loi sur la santé et sécurité au travail, Règlement sur les risques chimiques, Règ. 398/88, Ch. 1) (10 2006)
Morpholine, 4-ethyl-	8 HR ACL	5 ppm	Canada. OEL de la Saskatchewan (Règlement sur la santé et la sécurité au travail, 1996, tableau 21) (05 2009)
Morpholine, 4-ethyl-	TWA	5 ppm	Canada. SEP de Manitoba (Règlement 217/2006, Loi sur la sécurité et l'hygiène du travail) (03 2011)
Morpholine, 4-ethyl-	TWA	5 ppm	Canada. Colombie-Britannique VLE's. (Valeurs limite d'exposition pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, et ses modifications. (07 2007)
Morpholine, 4-ethyl-	TWA	5 ppm	Canada. Ontario VLE's. (Contrôle de l'exposition aux agents biologiques ou chimiques) (11 2010)
Morpholine, 4-ethyl-	TWA	5 ppm 24 mg/m3	Canada. VLEs du Québec, (Ministère du Travail. Règlement sur la qualité du milieu de travail) (09 2017)
	15 MIN ACL	8 ppm	Canada. OEL de la Saskatchewan (Règlement sur la santé et la sécurité au travail, 1996, tableau 21) (05 2009)
Morpholine, 4-ethyl-	TWA	5 ppm	US. ACGIH Threshold Limit Values (2008)

Contrôles Techniques Appropriés Données non disponibles.

Mesures de protection individuelle, comme l'équipement de protection individuelle

Informations générales: Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Choisir l'équipement de protection conformément aux normes CEN en vigueur et en coopération avec le fournisseur de l'équipement de protection.

Protection du visage/des yeux: Porter des lunettes de protection/masque facial.

Protection de la Peau

Protection des Mains: Données non disponibles.

Autre: Données non disponibles.

Protection Respiratoire:	En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Demander l'avis de votre supervision locale.
Mesures d'hygiène:	Ne pas fumer pendant l'utilisation. Suivre les règles de bonnes pratiques industrielle.

9. Propriétés physiques et chimiques

Apparence

État physique:	Liquide
Forme:	Aérosol pulvérisé
Couleur:	Données non disponibles.
Odeur:	Données non disponibles.
Seuil de perception de l'odeur:	Données non disponibles.
pH:	Données non disponibles.
Point de fusion/point de congélation:	Données non disponibles.
Température d'ébullition initiale et intervalle d'ébullition:	Données non disponibles.
Point d'éclair:	-104.44 °C
Taux d'évaporation:	Données non disponibles.
Inflammabilité (solide, gaz):	Données non disponibles.
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité	
Limites d'inflammabilité - supérieure (%):	Données non disponibles.
Limites d'inflammabilité - inférieure (%):	Données non disponibles.
Limites d'explosivité - supérieure (%) :	Données non disponibles.
Limites d'explosivité - inférieure (%):	Données non disponibles.
Pression de vapeur:	Données non disponibles.
Densité de vapeur:	Données non disponibles.
Densité:	Données non disponibles.
Densité relative:	Données non disponibles.
Solubilité(s)	
Solubilité dans l'eau:	Données non disponibles.
Solubilité (autre):	Données non disponibles.
Coefficient de répartition (n-octanol/eau):	Données non disponibles.
Température d'auto-inflammation:	Données non disponibles.

Température de décomposition: Données non disponibles.

Viscosité: Données non disponibles.

10. Stabilité et réactivité

Réactivité: Données non disponibles.

Stabilité Chimique: La substance est stable dans des conditions normales.

Possibilité de Réactions Dangereuses: Données non disponibles.

Conditions à Éviter: Éviter toute chaleur ou contamination.

Matières Incompatibles: Données non disponibles.

Produits de Décomposition Dangereux: Données non disponibles.

11. Données toxicologiques

Informations sur les voies d'exposition probables

Inhalation: Données non disponibles.

Contact Cutané: Données non disponibles.

Contact avec les yeux: Données non disponibles.

Ingestion: Données non disponibles.

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Inhalation: Données non disponibles.

Contact Cutané: Données non disponibles.

Contact avec les yeux: Données non disponibles.

Ingestion: Données non disponibles.

Renseignements sur les effets toxicologiques**Toxicité aiguë (répertoirer toutes les voies d'exposition possibles)****Orale**

Produit: Non classé pour une toxicité aiguë selon les données disponibles.

Substance(s) spécifiée(s):

Distillates (petroleum),
hydrotreated light LD 50 (Le rat): > 5,000 mg/kg

1,3-Benzodioxole, 5-[[2-
(2-
butoxyethoxy)ethoxy]met
hyl]-6-propyl- LD 50 (Le rat): 5,630 mg/kg

Pyrethrins LD 50 (Le rat): 500 - 1,000 mg/kg

Morpholine LD 50 (Le rat): 1,900 mg/kg

Ethanol, 2-methoxy- LD 50 (Le rat): 2,257 mg/kg

1,2-Ethanediamine LD 50 (Le rat): 841 mg/kg

Morpholine, 4-ethyl- LD 50: < 2,000 mg/kg

Cutané

Produit: Non classé pour une toxicité aiguë selon les données disponibles.

Substance(s) spécifiée(s):

Distillates (petroleum),
hydrotreated light LD 50 (Lapin): > 2,000 mg/kg

1,3-Benzodioxole, 5-[[2-
(2-
butoxyethoxy)ethoxy]met
hyl]-6-propyl- LD 50: > 2,000 mg/kg

Morpholine LD 50 (Lapin): 500 mg/kg

Ethanol, 2-methoxy- LD 50 (Lapin): 3,930 mg/kg

1,2-Ethanediamine LD 50 (Lapin): 560 mg/kg

Morpholine, 4-ethyl- LD 50: < 2,000 mg/kg

Inhalation

Produit: Non classé pour une toxicité aiguë selon les données disponibles.

Substance(s) spécifiée(s):

Distillates (petroleum), hydrotreated light	LC 50: > 5 mg/l LC 50: > 20 mg/l
Propane	LC 50 (Souris): 1,237 mg/l
1,3-Benzodioxole, 5-[[2-(2-butoxyethoxy)ethoxy]methyl]-6-propyl-	LC 50 (Le rat): > 5.9 mg/l
Morpholine	LC 0 (Le rat): 24 mg/l
Ethanol, 2-methoxy-	LC 50: < 17.8 mg/l
1,2-Ethanediamine	LC 50 (Le rat): 7.35 mg/l
Morpholine, 4-ethyl-	LC 50: > 5 mg/l LC 50: > 20 mg/l

Toxicité à Dose Répétée

Produit: Données non disponibles.

Substance(s) spécifiée(s):

Propane, 2-methyl-	DSENO (Le rat(Femelle, mâle), Inhalation, >= 42 d): 16,000 ppm(m) Inhalation Résultat expérimental, étude clé DSENO (Le rat(Femelle, mâle), Inhalation): 21,394 mg/m3 Inhalation Résultat expérimental, étude clé
Distillates (petroleum), hydrotreated light	DSENO (Le rat(Femelle, mâle), Inhalation): >= 24 mg/m3 Inhalation Résultat expérimental, étude clé DSENO (Le rat(Femelle), Voie orale, 70 - 147 d): 750 mg/kg Voie orale Résultat expérimental, étude clé
Propane	DSENO (Le rat(Femelle, mâle), Inhalation, >= 28 d): 4,000 ppm(m) Inhalation Résultat expérimental, étude clé DMENO (Le rat(Femelle, mâle), Inhalation, >= 28 d): 12,000 ppm(m) Inhalation Résultat expérimental, étude clé
1,3-Benzodioxole, 5-[[2-(2-	DSENO (Chien(Femelle, mâle), Voie orale, 1 yr): 600 ppm(m) Voie orale Résultat expérimental, étude clé

butoxyethoxy)ethoxy]met hyl]-6-propyl-	DMENO (Le rat(Femelle, mâle), Voie orale, 28 - 31 d): 250 mg/kg Voie orale Résultat expérimental, étude complémentaire DSENO (Le rat(Femelle, mâle), Voie orale, 28 - 31 d): 125 mg/kg Voie orale Résultat expérimental, étude complémentaire DSENO (Lapin(Femelle, mâle), Voie cutanée): > 1,000 mg/kg Voie cutanée Résultat expérimental, étude clé DMENO (Le rat(Femelle, mâle), Inhalation): >= 512 mg/m3 Inhalation Résultat expérimental, étude clé
Morpholine	DSENO (Le rat(Femelle, mâle), Inhalation): 36 ppm(m) Inhalation Résultat expérimental, étude clé DMENO (Le rat(Femelle), Voie orale, 56 d): 500 mg/kg Voie orale Résultat expérimental, étude clé
Ethanol, 2-methoxy-	DMENO (Le rat(Mâle), Voie orale, 90 d): 71 mg/kg Voie orale Résultat expérimental, étude clé DSENO (Lapin(Femelle, mâle), Inhalation, 13 Weeks): 100 ppm(m) Inhalation Résultat expérimental, étude clé DMENO (Le rat(Femelle), Inhalation, 13 Weeks): 100 ppm(m) Inhalation Résultat expérimental, étude complémentaire
1,2-Ethanediamine	DSENO (Le rat(Femelle, mâle), Inhalation, 6 Weeks): 59 ppm(m) Inhalation Résultat expérimental, étude clé DMENO (Le rat(Femelle, mâle), Voie orale, 3 Months): 114 mg/kg Voie orale Résultat expérimental, étude clé

Corrosion et/ou Irritation de la Peau

Produit: Données non disponibles.

Substance(s) spécifiée(s):

Distillates (petroleum), hydrotreated light	in vivo (Lapin): Non irritant Résultat expérimental, étude clé
Morpholine	in vivo (Lapin): Corrosif Résultat expérimental, étude clé
Ethanol, 2-methoxy-	in vivo (Lapin): Non irritant Résultat expérimental, étude clé
1,2-Ethanediamine	in vivo (Lapin): Corrosif Résultat expérimental, étude clé
Morpholine, 4-ethyl-	Évaluation (Divers): Corrosif Jugement d'expert

Lésion/Irritation Grave Des Yeux

Produit: Données non disponibles.

Substance(s) spécifiée(s):

Distillates (petroleum), hydrotreated light	Lapin, 24 - 72 hrs: Non irritant
1,2-Ethanediamine	Lapin, 24 - 72 hrs: Corrosif
Morpholine, 4-ethyl-	Corrosif

Sensibilisation Respiratoire ou Cutanée

Produit: Données non disponibles.

Substance(s) spécifiée(s):

Distillates (petroleum), hydrotreated light	Sensibilisation de la peau:, in vivo (Cochon d'Inde): Non sensibilisant
1,3-Benzodioxole, 5-[[2-(2-butoxyethoxy)ethoxy]methyl]-6-propyl-	Sensibilisation de la peau:, in vivo (Cochon d'Inde): Non sensibilisant
Morpholine	Sensibilisation de la peau:, in vivo (Cochon d'Inde): Non sensibilisant
Ethanol, 2-methoxy-	Sensibilisation de la peau:, in vivo (Cochon d'Inde): Non sensibilisant
1,2-Ethanediamine	Peut entraîner une sensibilisation par inhalation et par contact avec la peau.

Cancérogénicité

Produit: Données non disponibles.

Monographies du CIRC sur l'évaluation des risques de cancérogénicité pour l'homme:

Aucun composant cancérogène identifié

États-Unis. Rapport du NTP (National Toxicology Program) sur les cancérogènes :

Aucun composant cancérogène identifié **Liste des cancérogènes de l'ACGIH:**

Aucun composant cancérogène identifié

Mutagénicité de la Cellule Germinale

In vitro

Produit: Données non disponibles.

In vivo

Produit: Données non disponibles.

Toxicité pour la Reproduction

Produit: Données non disponibles.

Substance(s) spécifiée(s):

Ethanol, 2-methoxy- Peut provoquer des effets néfastes sur le système reproducteur, comme la stérilité selon des données sur des animaux.

Toxicité Spécifique pour Certains Organes Cibles - Exposition Unique

Produit: Données non disponibles.

Toxicité Spécifique pour Certains Organes Cibles - Exposition Répétée

Produit: Données non disponibles.

Risque d'Aspiration

Produit: Données non disponibles.

Substance(s) spécifiée(s):

Distillates (petroleum), hydrotreated light Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Autres Effets: Données non disponibles.

12. Données écologiques

Écotoxicité:

Dangers aigus pour le milieu aquatique:

Poisson

Produit: Données non disponibles.

Substance(s) spécifiée(s):

Distillates (petroleum), hydrotreated light LC 50 (Oncorhynchus mykiss, 96 h): 2.9 mg/l Mortalité
NOAEL (Oncorhynchus mykiss, 96 h): 2 mg/l Résultat expérimental, étude clé

Propane LC 50 (Divers, 96 h): 147.54 mg/l QSAR QSAR, Étude clé

1,3-Benzodioxole, 5-[[2-(2-

(2- LC 50 (Oncorhynchus mykiss, 96 h): 6.12 mg/l Résultat expérimental, étude clé

butoxyethoxy)ethoxy]met
hyl]-6-propyl- NOAEL (96 h): 0.625 mg/l Résultat expérimental, étude clé

Pyrethrins	LC 50 (Oncorhynchus mykiss, 96 h): 0.013 - 0.0306 mg/l Mortalité LC 50 (Oncorhynchus mykiss, 96 h): 0.02 - 0.03 mg/l Mortalité
Morpholine	LC 50 (Oncorhynchus mykiss, 96 h): 180 mg/l Résultat expérimental, étude clé
Ethanol, 2-methoxy-	LC 50 (Oncorhynchus mykiss, 96 h): 14,000 - 18,000 mg/l Mortalité
1,2-Ethanediamine	LC 50 (Poecilia reticulata, 96 h): 640 mg/l Résultat expérimental, étude clé

Invertébrés Aquatiques

Produit: Données non disponibles.

Substance(s) spécifiée(s):

Distillates (petroleum),
hydrotreated light
EC 50 (Daphnia magna, 24 h): 4.6 mg/l Résultat expérimental, étude clé
NOAEL (Daphnia magna, 48 h): 0.3 mg/l Résultat expérimental, étude clé
EC 50 (Daphnia magna, 48 h): 1.4 mg/l Résultat expérimental, étude clé

1,3-Benzodioxole, 5-[[2-
(2-
butoxyethoxy)ethoxy]met
hyl]-6-propyl-
EC 50 (Daphnia magna, 48 h): 510 µg/l Résultat expérimental, étude clé

Pyrethrins
EC 50 (Daphnia, 48 h): 0.018 - 0.032 mg/l L'intoxication

Morpholine
EC 50 (Daphnia magna, 48 h): 45 mg/l Résultat expérimental, étude clé

Ethanol, 2-methoxy-
EC 50 (Daphnia magna, 48 h): 27,000 mg/l Résultat expérimental, étude clé

1,2-Ethanediamine
EC 50 (Daphnia magna, 48 h): 16.7 mg/l Résultat expérimental, étude clé

Dangers à long terme pour le milieu aquatique:**Poisson**

Produit: NOEC (concentration sans effet observé) : Estimé < 1 mg/l

Invertébrés Aquatiques

Produit: Données non disponibles.

Substance(s) spécifiée(s):

Distillates (petroleum),
hydrotreated light
NOAEL (Daphnia magna): 1.2 mg/l Résultat expérimental, étude clé
EC 50 (Daphnia magna): 0.81 mg/l Résultat expérimental, étude clé

1,3-Benzodioxole, 5-[[2-
(2-
butoxyethoxy)ethoxy]met
NOAEL (Daphnia magna): 47 µg/l Résultat expérimental, étude clé
NOAEL (Daphnia magna): 30 µg/l Résultat expérimental, étude clé

hyl]-6-propyl-

Morpholine EC 50 (Daphnia magna): 12 mg/l Résultat expérimental, étude clé
NOAEL (Daphnia magna): 5 mg/l Résultat expérimental, étude clé

Ethanol, 2-methoxy- NOAEL (Daphnia magna): > 500 mg/l Résultat expérimental, étude clé

1,2-Ethanediamine NOAEL (Daphnia magna): 0.16 mg/l Résultat expérimental, étude clé

Toxicité pour la flore aquatique

Produit: Données non disponibles.

Persistance et Dégradabilité**Biodégradation**

Produit: Données non disponibles.

Substance(s) spécifiée(s):

Propane, 2-methyl- 100 % Détecté dans l'eau. QSAR, étude du poids de la preuve

Distillates (petroleum),
hydrotreated light 61 % Détecté dans l'eau. Résultat expérimental, étude complémentaire

Propane 100 % (385.5 h) Détecté dans l'eau. Résultat expérimental, étude clé
50 % (3.19 d) Détecté dans l'eau. QSAR, étude du poids de la preuve

1,3-Benzodioxole, 5-[[2-
(2-

butoxyethoxy)ethoxy]met
hyl]-6-propyl-

Morpholine > 90 % (24 h) Sédiment Résultat expérimental, étude clé
80 - 94 % (24 h) Sédiment Résultat expérimental, étude clé
34.1 % Détecté dans l'eau. Résultat expérimental, étude clé
> 99 % (24 h) Sédiment Résultat expérimental, étude clé

Ethanol, 2-methoxy- 82 % (14 d) Détecté dans l'eau. Résultat expérimental, étude
complémentaire

74 % Détecté dans l'eau. Résultat expérimental, étude clé

1,2-Ethanediamine 88 % Détecté dans l'eau. Résultat expérimental, étude clé

Rapport DBO/DCO

Produit: Données non disponibles.

Potentiel de Bio-accumulation**Coefficient de Bioconcentration (BCF)**

Produit: Données non disponibles.

Substance(s) spécifiée(s):

1,3-Benzodioxole, 5-[[2-(2-butoxyethoxy)ethoxy]methyl]-6-propyl-

Coefficient de Bioconcentration (BCF): 39.06 Sédiment aquatique QSAR, Étude clé

Morpholine

Cyprinus carpio, Coefficient de Bioconcentration (BCF): < 2.8 Sédiment aquatique Résultat expérimental, étude clé

Coefficient de Partage n-octanol/eau (log K_{ow})

Produit: Données non disponibles.

Substance(s) spécifiée(s):

1,3-Benzodioxole, 5-[[2-(2-butoxyethoxy)ethoxy]methyl]-6-propyl-

Log K_{ow}: 4.8 - 5 20 - 25 °C

Mobilité dans le Sol: Données non disponibles.

Répartition connue ou prévisible entre les différents compartiments de l'environnement

Propane, 2-methyl- Données non disponibles.

Distillates (petroleum), hydrotreated light Données non disponibles.

Propane Données non disponibles.

1,3-Benzodioxole, 5-[[2-(2-butoxyethoxy)ethoxy]methyl]-6-propyl-

Données non disponibles.

Pyrethrins Données non disponibles.

Morpholine Données non disponibles.

Ethanol, 2-methoxy- Données non disponibles.

1,2-Ethanediamine Données non disponibles.

Morpholine, 4-ethyl- Données non disponibles.

Autres Effets Nocifs: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

13. Données sur l'élimination

Instructions pour l'élimination: Les déversements, le traitement ou l'élimination peuvent être soumis à des lois fédérales, provinciales ou locales.

Emballages Contaminés: Données non disponibles.

14. Informations relatives au transport

TMD

N° ONU:	UN 1950
Nom Officiel d'Expédition UN:	Aerosols, inflammable
Classe(s) de Danger Relatives au Transport	
Class:	2.1
Label(s):	–
EmS No.:	
Packing Group:	–
Risques pour L'Environnement:	Oui
Polluant marin	Non
Précautions particulières pour l'utilisateur:	Non réglementé.

IMDG

N° ONU:	UN 1950
Nom Officiel d'Expédition UN:	Aerosols, inflammable
Classe(s) de Danger Relatives au Transport	
Class:	2
Label(s):	–
EmS No.:	F-D, S-U
Packing Group:	–
Risques pour L'Environnement:	Oui
Polluant marin	Non

Précautions particulières pour l'utilisateur: Non réglementé.

IATA

N° ONU: UN 1950
 Nom d'expédition: Aerosols, inflammable
 Classe(s) de Danger Relatives au Transport:
 Class: 2.1
 Label(s): –
 Packing Group: –
 Risques pour L'Environnement: Oui
 Polluant marin Non
 Précautions particulières pour l'utilisateur: Non réglementé.

15. Informations sur la réglementation

Règlements fédéraux du Canada**Liste de substances toxiques (LCPE, Annexe 1)**Identité Chimique

Ethanol, 2-methoxy-

Liste des marchandises d'exportation contrôlée (LCPE 1999, Annexe 3)Identité Chimique

Ethanol, 2-methoxy-

Inventaire national des rejets de polluants (INRP)

Canada Substances de l'Inventaire national des rejets de polluants (INRP), partie 5, COV's faisant l'objet d'une déclaration plus détaillée

NPRI PT5	Propane, 2-methyl- Distillates (petroleum), hydrotreated lightPropane
----------	---

Canada. Loi canadienne sur la protection de l'environnement (CEPA). Inventaire national des rejets de polluants (INRP) (Gaz.Can. Partie I, 135:12, 940)

NPRI	Non réglementé.
------	-----------------

Gaz à effet de serre

Non réglementé.

Loi réglementant certaines drogues et autres substances

CA CDSI Non réglementé.

CA CDSII Non réglementé.

CA CDSIII Non réglementé.

CA CDSIV Non réglementé.

CA CDSV Non réglementé.

CA CDSVII Non réglementé.

CA CDSVIII Non réglementé.

Règlements sur les précurseurs

Non réglementé.

Règlements internationaux

Protocole de Montréal

Sans objet

Convention de Stockholm

Sans objet

Convention de Rotterdam

Sans objet

Protocole de Kyoto

Sans objet

Inventaires:

AICS:	En conformité avec les stocks
DSL:	En conformité avec les stocks
EU INV:	Pas en en accord avec l'inventaire.
ENCS (JP):	Pas en en accord avec l'inventaire.
IECSC:	Pas en en accord avec l'inventaire.
KECI (KR):	Pas en en accord avec l'inventaire.
NDSL:	Pas en en accord avec l'inventaire.
PICCS (PH):	Pas en en accord avec l'inventaire.
TSCA:	Pas en en accord avec l'inventaire.
NZIOC:	En conformité avec les stocks
ISHL (JP):	Pas en en accord avec l'inventaire.
PHARM (JP):	Pas en en accord avec l'inventaire.
INSQ:	Pas en en accord avec l'inventaire.
ONT INV:	Pas en en accord avec l'inventaire.
TCSI:	En conformité avec les stocks

16. Autres informations

Date de la Révision: January-1-2021

Version n°: 3.0

Autres Informations: Données non disponibles.

Avis de non-responsabilité: Ces renseignements sont fournis sans garantie. Ces renseignements doivent être utilisés pour prendre une décision indépendante relativement aux méthodes à suivre pour protéger les travailleurs et l'environnement.